

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 07 JANVIER 2017

Etaient Présents, 71 titulaires, 1 suppléante, 5 conseillers ayant donné pouvoir

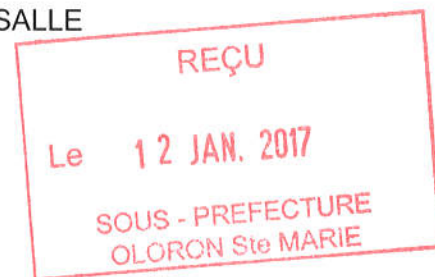
Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Joseph LEES, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFRANE, Hervé LUCBEREILH, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Denise MICHAUT	à	Daniel LACRAMPE
	Henriette BONNET	à	Michel ADAM
	Rosine CARDON	à	Hervé LUCBEREILH
	Pierre SERENA	à	Gérard ROSENTHAL

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

RAPPORT N° 170107-01-ADM-

ELECTION DU PRESIDENT



Rapporteur : Monsieur le Doyen d'âge du Conseil Communautaire, M LACOUR Claude

M Claude LACOUR rappelle qu'en application des articles L. 5211-2 et L. 5211-41-3, le Président de la Communauté de Communes est élu par le Conseil Communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En l'absence de majorité absolue à l'issue du 2^{ème} tour, il est procédé à l'élection du Président à la majorité relative au cours d'un 3^{ème} tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ceci exposé, Monsieur le Président de séance propose de procéder dans les conditions rappelées ci-dessus à l'élection du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn.

Il propose que la benjamine de l'assemblée, Madame Aurélie GIRAUDON, soit désignée comme secrétaire.

M LACOUR procède ensuite à l'appel des Conseillers Communautaires.

La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT étant atteinte, Monsieur le Président procède à un appel à candidatures.

Les Conseillers Communautaires suivants se portent candidats à la Présidence :

- Robert BAREILLE
- Didier CASTERES
- Jean Claude COSTE
- Daniel LACRAMPE

M le Président de séance propose enfin de désigner 2 Conseillers Communautaires en tant qu'assesseurs chargés du dépouillement des votes. MM GUERY et CONTOU-CARRERE (se portent volontaires).

Il est procédé au déroulement du vote ; chaque Conseiller Communautaire ayant déposé dans l'urne, après passage dans l'isoloir, son bulletin de vote écrit sur papier blanc à l'intérieur d'une enveloppe.

Au terme des opérations de dépouillement et à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, (cf procès-verbal ci-joint),

Monsieur Daniel LACRAMPE ayant obtenu la majorité absolue est déclaré Président de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, et immédiatement installé.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 janvier 2017

Suivent les signatures



Affiché le 22.01.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

